



DECISION N° 2024-14

Marché 2023-209 lot 01 - Travaux de Relamping des groupes scolaires Coubertin et Herriot/Zay/Curie à Perpignan - Acte modificatif n°1

Direction Commande Publique et Achats
Division Marchés Publics

Le Maire,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le Conseil Municipal,

Vu les articles L2122-23 et L2122-18 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux Adjointes et/ou Conseillers Municipaux,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020, donnant délégation de pouvoir au Maire pour les matières énumérées dans l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

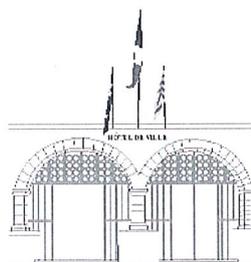
Vu l'arrêté du Maire en date du 28 juin 2021 portant subdélégation de signature à Monsieur François Dussaubat, Adjoint au Maire,

Considérant que par décision du Maire en date du 19 juin 2023, un marché lancé selon la procédure adaptée, concernant des travaux de relamping des groupes scolaires Coubertin et Herriot/Zay/Curie à Perpignan, marché 2023-209 lot 01 Électricité-Courant fort/Courant faible, a été conclu avec la Société SAS ORIZON INSTALLATION, Avenue Alfred Sauvy, 66600 Rivesaltes, pour un montant de 110 823.50 € HT.

Considérant qu'en cours d'exécution les travaux supplémentaires ci-dessous doivent être réalisés :

Sur Herriot-Zay-Curie :

- La hauteur de certains pléniums est insuffisante et il faudrait utiliser des luminaires en saillie.
- Suite à une modification de cloisonnement il faudrait remplacer les downlights par des pavés.
- 16 BAES nécessiteraient d'être remplacés par rapport au marché initial.



Sur Coubertin :

- Classes école primaire : Il faudrait remplacer les pavés LEDS 60x60 dans les zones avec plafond bois, car ne rentrant pas dans les réservations existantes par des luminaires 62x62 et remplacer les tubes fluos par des tubes LED sur les luminaires éclairage des tableaux.
- Il conviendrait de remplacer les downlights des circulations prévues en diamètre 200mm par des downlights diamètre 250.
- Salles de classes et circulations maternelle : il conviendrait d'installer des luminaires longueur 150 cm comme les existants pour éviter de reprendre la peinture du bac acier en plafond, plutôt que les 120 cm prévus au marché.

Ces travaux supplémentaires représentent une dépense de 5 530.09 € HT, soit une plus-value de 4.99 % par rapport au marché initial, et porte le montant du lot 01 à 116 359.59 € HT après cet acte modificatif.

ECONOMIE DU MARCHÉ

Montant initial HT du marché	Acte modificatif HT n°1	Marché HT après Acte modificatif 1	%
110 823.50 €	5 530.09 €	116 359.59 €	4.99 %

DECIDE

ARTICLE 1 :

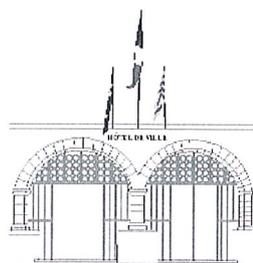
De conclure, selon les termes de l'article R.2194.8 du Code de la Commande Publique, un acte modificatif n°1 au lot 01 du marché 2023-209, avec la société SAS ORIZON INSTALLATION, Avenue Alfred Sauvy, 66600 Rivesaltes, d'un montant de 5 530.09 € HT, soit une plus-value de 4.99% du montant initial du marché, portant le montant total du lot 01 à 116 359.59 € H.T après cet acte modificatif n°1.

ARTICLE 2 :

Le présent acte modificatif prend effet à compter de sa notification au titulaire du marché.

ARTICLE 3 :

Les clauses et conditions du contrat initial (et des précédents actes modificatifs éventuels) demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent acte modificatif.



ARTICLE 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services,
Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services,
Monsieur le Receveur Municipal,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

Fait à Perpignan, le **0 8 JAN. 2024**

ID Télétransmission : 066-216601369-20240108-183961-AV-1-1

Accusé reçu le : **0 8 JAN. 2024**

Affiché le : **0 8 JAN. 2024**

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint

